

Détection de fumée dans votre habitation

Avril 2015

Information Générale – IG 06

Le détecteur de fumée qui sauve des vies

Savez-vous, que lors d'un incendie, les victimes souffrent plus de la fumée que de brûlures. Il existe, de plus, le risque de ne pas se réveiller la nuit. Pour éviter ceci, la seule solution efficace est la pose de détecteurs de fumée. Les pays voisins l'ont compris et prévoient leur installation obligatoire dans les habitations. Au Grand Duché de Luxembourg, ceci n'est pas encore imposé. Faut-il alors attendre une loi pour se protéger? En tant qu'assureur nous croyons qu'il vaut mieux se protéger que de subir les conséquences dommageables d'un incendie. Personne n'est mieux à même de se protéger que vous-même.

Quel détecteur dois-je me procurer?

Etant donné l'absence de loi au Luxembourg, nous vous conseillons de choisir des détecteurs qui répondent à la norme européenne EN 14604 et au label CE. Ces détecteurs disposent d'ailleurs également des certifications allemande (VdS), belge (BOSEC) ou française (NF). Ces différents labels sont généralement clairement identifiés sur les emballages.

Le détecteur sera équipé d'une pile lithium d'une durée de vie de plus de 5 ans, à moins que vous ayez porté votre choix sur une détection reliée par des fils électriques. Dans ce cas, une simple pile de secours convient.

Vous trouverez ces détecteurs chez des électriciens, dans des magasins de bricolage, des grandes et moyennes surfaces. Il vous en coûtera entre 15 et 60 € pour des appareils à pile ne décelant que la fumée. Il existe toutefois d'autres détecteurs qui vous alertent en cas de présence de fumée et de CO, éclairent le chemin d'évacuation et qui sont connectés via votre réseau Wi-Fi à votre smartphone. Ils coûtent généralement de l'ordre de 100 € ou plus. Tous ces modèles sont acceptables dès lors qu'ils disposent des labels évoqués ci-dessus.

Où installer les détecteurs?

Les règles diffèrent légèrement d'un pays à l'autre. Pour notre part, nous vous conseillons d'en installer deux par niveau (étage) avec au minimum, un détecteur dans les locaux suivants:

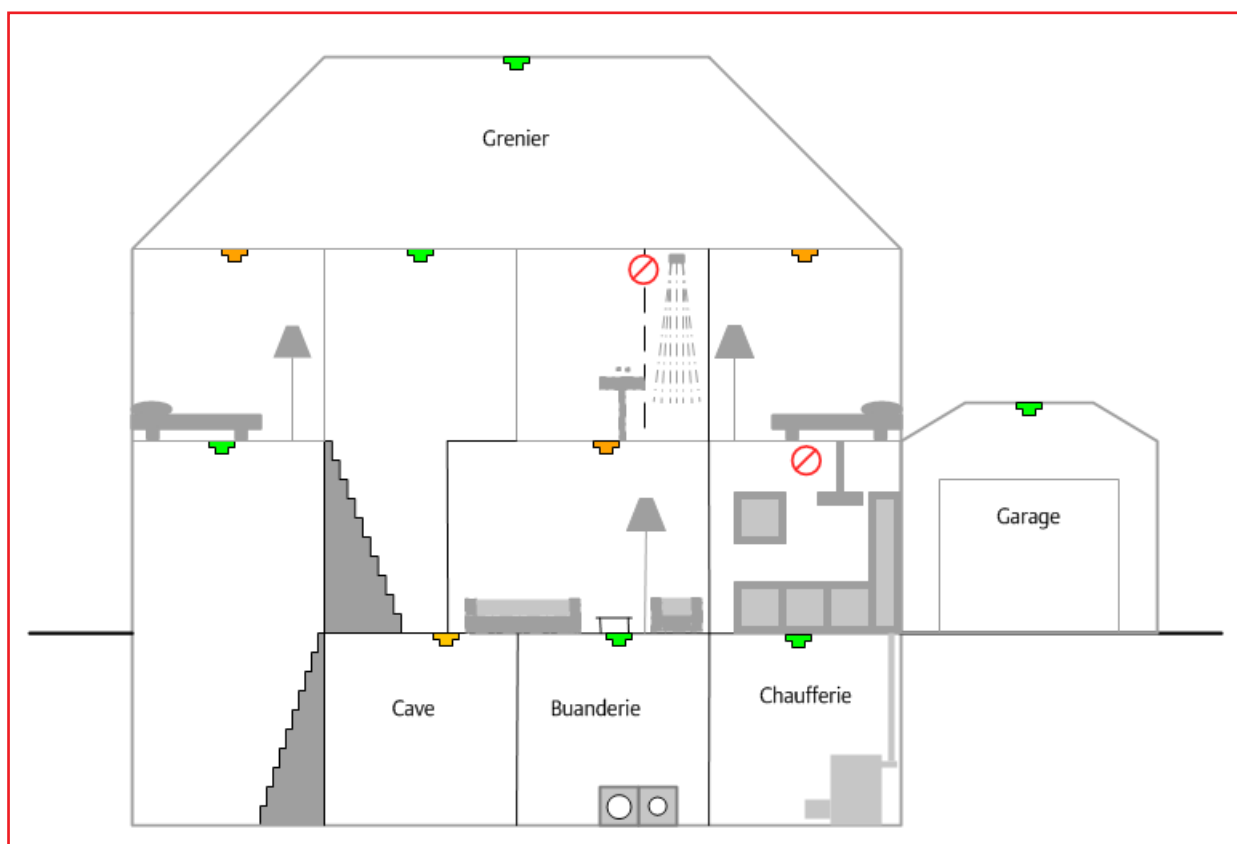
- Buanderie car c'est là que naissent près de 30 % des incendies domestiques.
- Atelier de bricolage
- Hall d'entrée
- Hall de nuit (corridor vers les chambres)
- Chaufferie pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une chaufferie au bois.
- Garage pour autant que vous ne fassiez pas tourner longtemps le moteur de votre voiture avant de partir
- Le grenier.

On ne placera pas de détecteurs dans la cuisine ni dans la salle de bain ou douche car de fausses alarmes peuvent être générées. L'appareil sera toujours éloigné d'un feu ouvert (ou cassette), ou d'un poêle. On le placera alors à l'opposé de la pièce où il se trouve.

Pour sécuriser au mieux votre habitation, le placement dans le séjour, les chambres et toutes les caves est souhaité.

Sachez aussi que les détecteurs décèlent très bien la fumée mais plus difficilement celle d'une cigarette. Ainsi la fumée de plusieurs cigarettes ne déclenche pas l'alarme. Vous pouvez dès lors l'installer, sans craintes, dans la pièce où vous fumez.

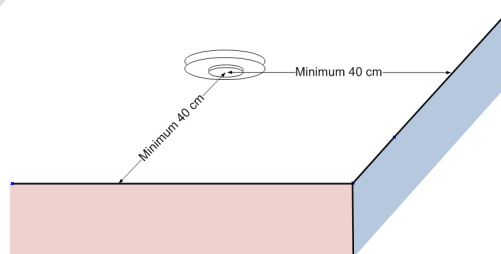
Vous pouvez les installer vous-même pour autant que vous suiviez le mode d'emploi joint à l'appareil. Vous pouvez aussi demander l'aide d'un professionnel.



Comment les installer correctement?

La pose des détecteurs domestiques est simple et se réalise, dans la grande majorité des cas, au plafond par collage ou par vissage. La pose contre les murs est à proscrire sauf si l'appareil est prévu à cet effet. Référez-vous au mode d'emploi que vous trouvez sur ou dans l'emballage du détecteur.

Idéalement ils seront installés au centre de la pièce. A défaut, ils seront placés à 40 cm des murs minimum.



Dès la pose des appareils terminée, testez-les. Vous reconnaîtrez ainsi immédiatement l'alarme lorsqu'elle se déclenche. Informez les membres de votre famille que vous avez installé des détecteurs et convenez ensemble de ce qu'il faut faire en cas de déclenchement.

Entretien

Un détecteur de fumée demande peu d'entretien. Il est simple et vous pouvez le faire vous-même.

- Testez votre détecteur un fois par mois en appuyant sur le bouton d'essai.
- Lorsque la pile arrive en fin de vie remplacez-la rapidement. En principe, lorsque la pile est déchargée, le détecteur émet un signal.
- Dépoussiérez vos détecteurs à l'aide d'un aspirateur ou d'un chiffon sec, au moins quatre fois par an;
- Lorsque vous regagnez votre domicile après une longue absence (3 semaines), poussez sur le bouton test pour vous assurer du bon fonctionnement du détecteur.
- Ne peignez jamais le détecteur et n'obturez pas les ouvertures. Cela pourrait nuire à son fonctionnement.
- Remplacez votre détecteur de fumée tous les 10 ans.

Autres protections à prévoir dans votre habitation

Si aucune des protections ci-dessous n'est obligatoire, elles sont toutefois de bon sens.

- Dans la cuisine, prévoyez une couverture anti-feu (Voir information générale N°4)
- Si vous bricolez régulièrement, prévoyez en une seconde dans votre atelier de bricolage
- Achetez un extincteur que vous placerez dans la cuisine, le garage ou l'atelier de bricolage.
- Protégez votre habitation contre le vol en ayant de bonnes protections mécaniques (Voir information générale N°5)

La détection d'incendie et votre contrat d'assurance

Si un incendie survient, la compagnie d'assurance ne peut pas s'exonérer de son obligation de prise en charge des dégâts en prétextant l'absence de détecteur de fumée. Il n'y a actuellement pas d'obligation d'en installer au Grand-Duché du Luxembourg. N'oubliez pas que la présence de détecteurs vous protège avant de sécuriser vos biens